

Nouveliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 19.— 10.50 6.—
Avec Bulletin officiel 25.50 14.— 7.75
ÉTRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
S I O N
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.
Suisse 13 »
Étranger 14 »
Réclames : Canton 22 »
Suisse 27 »
Mortuaires 16 »

La logique et la vie

Le refus massif exprimé dimanche dernier par le corps électoral suisse ne laisse pas ouvert le seul problème de la réforme financière. Il pose aussi, et de la façon la plus sérieuse, la question du fédéralisme. Peu importe les raisons — indifférence, mécontentement, manque de confiance ou idées politiques — pour lesquelles les citoyens se sont abstenus de voter ou ont voté non. Le fait est là : nous sommes devant un problème politique de premier plan.

On ne saurait interpréter le vote du 4 juin comme une renonciation massive aux principes fédéralistes. Nombre de ceux qui ont voté non ne l'ont pas fait contre les cantons, mais parce qu'il s'agissait d'impôts. Il n'en reste pas moins vrai qu'une grosse majorité a refusé la solution fédéraliste soit par principe, soit pour n'avoir pas su voir que derrière une décision fiscale se cache en réalité une question de politique nationale.

Qu'on le veuille ou non, la discussion relative aux finances fédérales va rester centrée sur la question de l'impôt direct. Et avec elle, par delà et au-dessus des questions purement financières, le fédéralisme lui-même sera mis en cause. Le fédéralisme, cette notion aux limites assez imprécises, cette notion que l'on vit plus qu'on ne l'explique restera demain comme hier l'enjeu véritable de la bataille.

La réaction du corps électoral est à cet égard assez inquiétante. Elle montre que le fédéralisme n'est plus compris comme il devrait l'être, parce qu'il n'est plus assez vécu. Il semble devenu chez beaucoup de gens, une simple vue de l'esprit sans aucun contact avec la réalité. Un nombre croissant de citoyens se laisse entraîner sur les sentiers rectilignes du nationalisme. Ces sentiers qui ont un peu l'aspect morne et dénudé des ruisseaux dont on a corrigé le cours et qu'on a empoisonnés entre deux glacis de béton. Comme on empêche le cours d'eau de tracer des méandres, on prétend simplifier la gestion des affaires publiques en les centralisant et en transformant peu à peu les cantons, les pays suisses, en de simples arrondissements.

On peut pourtant douter que la simple raison suffise à résoudre nos problèmes nationaux. Les solutions rationalistes sont parfaites sur le papier. Mais il convient de ne point oublier que la vie ne s'embarrasse guère de logique. Du point de vue de la simple raison la vie de la Suisse est un non sens et si la Confédération brave malgré tout les siècles, c'est parce que la structure politique tient davantage compte des mille nuances de la vie nationale que de la simple commodité. Jusqu'à aujourd'hui, la vie a eu le pas sur la raison, et c'est tant mieux. Mais qu'advient-il demain ?

Ce n'est pas simple hasard si les plus fortes minorités acceptantes ont été enregistrées dans les cantons de langue française. C'est la saine réaction d'une minorité nationale devant le nivellement croissant qui menace l'Etat. C'est le réflexe de conservation de populations qui sentent bien qu'en un Etat centralisé elles perdront toute personnalité et que se posera pour elles un problème de minorités. Le fédéralisme a jusqu'ici évité qu'il ne fut posé. Ce pourquoi la Suisse a pu, en les heures graves de son histoire, garder toute sa cohésion, son unité dans la diversité.

Mais si l'on devait demain, sous prétext-

te de rationalisation administrative, oublier les principes qui sont à la base de notre Etat, on créerait dans le pays un trouble grave. On s'apercevrait alors, mais un peu tard, que la vie et la logique sont chose fort différentes et point toujours parallèles. On s'apercevrait aussi, dans un délai plus ou moins rapide, que la vie reste plus forte que la raison humaine et qu'elle se venge cruellement de ceux qui prétendent l'enfermer entre les rives bétonnées des prétendues simplifications administratives.

M. d'A.

Politique fédérale

La propagande anti-suisse

Le Conseil national s'est occupé durant cette dernière semaine du rapport de gestion pour l'année écoulée. C'est prétexte, comme dans tous les parlements, à mille digressions, mais aussi à d'utiles débats.

Nos lecteurs ont eu connaissances déjà de l'incisif rapport de M. A. Favre sur l'activité du Département politique. Il y a été fait allusion aux informations envoyées à Moscou par le correspondant à Berne de l'agence Tass, qui reproduisent surtout les calomnies de la « Voix Ouvrière » contre nos autorités. Quand ses confrères suisses mettent le nez de ce correspondant dans ses informations inexactes, il répond que ce n'est pas lui le coupable, mais que l'agence moscovitaire tire de ses informations le parti qu'elle veut et qu'il n'y peut rien... Ce n'est pas invraisemblable. Il n'en reste pas moins que les citations tendancieuses de la V. O., sont de nature à compromettre les intérêts, ou même la sécurité du pays.

A ce juste réquisitoire, le communiste Vincent, désavouant ses amis et lui-même, a répondu « courageusement » que les propos de la V. O. n'engagent que leurs auteurs, et pas le pur et pacifique parti du travail... Pour le reste, la presse et la radio soviétiques n'ont pas besoin de la V. O. pour être édifiées sur la politique du Conseil fédéral (refus de recevoir les soi-disant « partisans de la paix », interdiction de parole à Iija Ehrenbourg, etc.).

M. Petitpierre, chef du Département politique, a sans doute bien ennuyé nos communistes en renonçant à leur répondre. Les répliques des députés, en un sens, suffisaient. Il eût été cependant intéressant de connaître les intentions gouvernementales concernant un point soulevé par M. Favre : aviser aux moyens d'écartier les dangers dont la propagation d'informations inexactes ou tendancieuses menace notre pays. Sur ce chapitre, on est resté sur sa soif.

La radio

La démission forcée de M. Glogg, ex-directeur général, et les remous qui ont suivi, devaient être évoqués au parlement. M. Feldmann, agrarien bernois, a posé le problème de la situation juridique de la radio. M. Bringolf, socialiste, de Schaffhouse, a demandé les têtes de MM. von Ernst, président du comité central (ce qui était judiciaire) et Reding, secrétaire général (ce qui était beaucoup moins).

M. Celio, chef du Département des PTT, s'est surtout efforcé dans sa réponse de peindre en rose les grises réalités, et parla surtout de la réorganisation de la radio. A son sens, l'essentiel est d'avoir un bon directeur général, condition remplie par la nomination de M. Marcel Bezençon. Plutôt que de modifier le statut juridique de la radio par une loi, on se contentera de changer un peu la concession accordée à la SSR, dans le sens d'une réduction des interventions de l'Etat (bravo !) et d'une extension de l'influence des auditeurs (aié !).

Sommes-nous menacés d'un « parlement des auditeurs » ? A Dieu ne plaise ! Et sinon, en quoi des « représentants » des auditeurs, c'est-à-dire quelques personnes de plus dans les comités, « représenteront »-ils vraiment ce corps à un million de rêves ? Nous ne sommes sans doute pas assez démocrate pour percer un pareil mystère ; et nous pensons naïvement que les directeurs de studios savent fort bien à quoi s'en tenir sur les désirs des concessionnaires.

Parlons net : ce n'est là qu'une échappatoire. Sous prétexte de faire cas des droits de l'auditeur, on oublie soigneusement de parler de la vraie question, que nous ne nous laisserons pas de répéter : pourquoi les PTT. raflent-ils la plus grande part du produit des taxes radiophoniques, et quand produiront-ils leurs comptes ?

Tout le reste n'est qu'amusette.

Les noms en pâte

Au chapitre de justice et police, M. Deonna, libéral genevois, a interpellé M. von Steiger sur les conditions dans lesquelles les noms des entrepreneurs touchés par l'instruction militaire sur l'affaire des fortins ont été livrés en pâte à l'opinion publique. Sur quels principes se fonde le Conseil fédéral pour divulguer ou ne pas divulguer des noms avant la clôture de l'acte d'accusation ?

Sur sa « doctrine » en la matière, M. von Stei-

ger, comme il fallait s'y attendre, a été plus convaincant. A son avis, la divulgation est licite dès la clôture de l'instruction, surtout lorsque les personnes impliquées ont touché des subventions payées par les contribuables et sur lesquelles le public a par conséquent un droit de contrôle. On a le droit de connaître les auteurs de graves manquements même s'il n'y a pas de responsabilité pénale proprement dite...

Le Conseil fédéral veut toutefois bien reconnaître que le moment approprié de la divulgation est délicat à fixer ; aussi a-t-il prévu pour l'avenir des instructions plus précises...

M. Deonna n'a pas été absolument satisfait, pas plus, évidemment, que ceux sur lesquels M. von Steiger a répandu des soupçons qui ne seront peut-être pas confirmés par la justice, mais qui feront un tort irréparable à ceux qui sont victimes de sa désinvolture.

C. Bodinier.

DE JOUR EN JOUR

De Bruxelles à la Paz

par M^c M.-W. SUÈS

On se demand non sans sympathie, mais aussi avec une certaine inquiétude, comment les Belges, à la suite de la nouvelle consultation populaire, vont se tirer d'affaire. S'il ne s'agissait que de politique, la cause serait entendue. Le parti social-chrétien a remporté une belle victoire. Devant l'effondrement du parti communiste, il obtient la majorité absolue dans les deux Chambres. C'est non seulement son droit, mais son devoir d'endosser les responsabilités du pouvoir et de gouverner. Il est exactement dans la situation du parti démocrate-chrétien en Italie. Or, M. de Gasperi n'a pas hésité à tirer du verdict des urnes les conséquences qui s'imposaient. M. Duvieusard et ses amis sont prêts à agir de la même manière.

Malheureusement, ce n'est pas de politique qu'il s'agit, mais bien de régime constitutionnel ! Dans ce cas, le problème est tout autre. C'est en juin 1949 que le Parlement fut régulièrement élu. Comme il ne pouvait trouver de solution à la question dynastique, on s'en remit à un plébiscite, qui ne pouvait servir que de « consultation », de baromètre, car la Constitution belge ignore le terme et la chose. Cette « consultation » confirma ce que l'on savait déjà, c'est-à-dire qu'il existait une majorité en faveur du retour du roi, mais qu'une très forte minorité s'y opposait. Au lieu de tenir compte de cet état de fait, on passe outre et l'on dissout le Parlement, pour obtenir la majorité absolue, dans les deux Conseils. Aujourd'hui, c'est chose faite et le pouvoir législatif va pouvoir voter un texte qui constatera que « l'impossibilité de régner n'existe plus. La voie sera ouverte ; « Léopold III pourra rentrer chez lui, se faire remettre les prérogatives royales que détiennent le prince Charles, son frère, à titre de régent, et le différend sera classé... »

Le sera-t-il réellement ? Certes, aucun incident ne s'est, cette fois, produit. On a voté dans le calme. On constate cependant que cette troisième consultation, si elle a marqué l'effondrement des communistes et une défaite des libéraux, comporte aussi un succès des socialistes. Toute proportion gardée et par rapport aux effectifs antérieurs, ce sont même les socialistes qui ont obtenu la plus forte avance. C'est pourquoi M. Spaak a pu parler de « victoire » sans être démenti. Et alors on peut se demander si le monde du travail, du fait d'un déplacement de quelques milliers de suffrages amené une majorité de deux ou trois voix à la Chambre, acceptera la solution que cette dernière est maintenant en mesure d'imposer au pays ? On est en droit d'en douter. En tout cas rien ne prouve qu'un tel revirement soit pour demain. Où l'affaire se gâte, c'est que, dans la légalité, les antileopoldistes ne peuvent plus rien. Se résoudre-ils à en sortir ? Ce serait aussi dangereux pour eux que pour la nation et le régime. Du coup, on se retrouve placé devant le dilemme qui est à la base de cette malheureuse et pénible affaire. Si le roi rentre, — ce qui sera son droit dès que la loi dont nous avons parlé, aura été votée — deux attitudes peuvent être siennes. Il régné — et dans ce cas, il le fait contre la volonté de 40 % de son peuple. Il abdique en faveur de son fils, et dans ce cas, il pouvait le faire depuis longtemps. Il aurait évité la scission aggravée que l'on constate au-

jourd'hui entre Wallons et Flamands ; il aurait évité la défaite du parti libéral, élément prépondérant de la bourgeoisie, élément de stabilité dans l'économie politique belge, élément monarchiste fidèle, mais qui avait refusé l'alliance que lui offrait le parti social-chrétien, afin de ne pas porter seul la responsabilité du retour royal.

Une fois de plus, aujourd'hui comme il y a douze, vingt-quatre ou trente-six mois, tout est entre les mains du souverain. S'il fait de son retour une question personnelle, de prestige, s'il cherche à prendre une « revanche », il en a maintenant les moyens. Le droit est de son côté, il peut s'imposer et, constitutionnellement, aucun reproche ne saurait lui être fait. S'il songe à l'histoire, s'il songe au rôle d'arbitre des partis que le souverain doit tenir, de par cette même Constitution, il ne peut pas passer outre à la volonté de plus du 40 % du corps électoral. Le tenter, c'est se lancer dans les pires aventures dont le régime pourrait finalement faire les frais ! Qui dirait donc que le métier de roi est le plus délicat que l'on puisse concevoir, à notre période d'émancipation totale ?

Certains Présidents de République ne sont guère mieux lotis ! Ainsi ceux de l'Amérique latine, dans les Etats où cuve l'agitation communiste. Ces dernières semaines des grèves d'un caractère nettement politique, ont éclaté au Chili, en Bolivie, au Venezuela. Dans cette partie inférieure du continent américain la doctrine de Marx et de Lénine trouve un terrain très favorable pour deux raisons. D'abord, l'extrême pauvreté de la population ouvrière, dénuée de tout, touchant des salaires dérisoires et comparant sa situation à celle — extravagante ! — des possédants. Là-bas, pas de milieu ; on est riche comme Crésus ou pauvre comme Job. Mais personne n'y possède la sagesse et la patience de ce dernier ! Ensuite, l'antipathie marquée de ces mêmes populations, antipathie instinctive, irraisonnée à l'égard des Etats-Unis, et propice aux idées qui viennent de la puissance mondiale rivale. Les communistes rencontrent des complaisances dans tous les milieux, tout simplement parce que les Yankees n'ont pas la cote et qu'on imagine, qu'ailleurs dans le monde, les Russes leur tiennent tête. Certes ce ne sont là que des sentiments, mais ils expliquent bien des attitudes.

Rien d'étonnant donc à ce qu'en Bolivie, après d'autres Etats voisins, le parti communiste ait été mis hors la loi. Avec l'état d'esprit qui régné, il ne peut que se renforcer dans la clandestinité. Certes, nous sommes habitués aux révolutions sud-américaines. Depuis la naissance de ces nations, nous avons assisté périodiquement à des coups d'état, à des « pronunciamientos », à des résolutions, bouleversements, renversements et changements. Cependant, jusqu'à ces derniers temps, c'était des hommes qui étaient en jeu. Des ambitieux et des malins cherchaient, à tour de rôle, à goûter de l'assiette au beurre. Sous des étiquettes variées et flamboyantes, ils renversaient le dictateur au pouvoir et, « au nom du peuple », se substituaient à lui. Ils s'empressaient de faire leur pelote car ils savaient à l'avance, — à moins que l'orgueil les étouffât — qu'un jour viendrait où il

(La suite en 3e page).

Recevant en audience spéciale le 3 juin 1950 les deux cents membres du Congrès International des Etudes Sociales, organisé à Rome par l'Institut des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Fribourg — auxquels s'étaient joints les participants aux Assises de l'Association Internationale Chrétienne Sociale — le Pape Pie XII a prononcé en français le remarquable discours suivant. Les catholiques de Suisse seront particulièrement touchés d'apprendre que le Souverain Pontife a profité d'une Session d'Etudes, dont l'initiative est partie de Fribourg, pour donner des enseignements combien importants sur un sujet d'une telle actualité. A l'issue de son discours, Pie XII s'est longuement entretenu avec les membres du Congrès, notamment avec M. le professeur Bongras, directeur, et M. le conseiller aux Etats Piller, de l'Institut International des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Fribourg, ainsi qu'avec Son Exc. Mgr Meile, Evêque de Saint-Gall.

Voici le texte officiel de ce document pontifical.

Nous vous adressons Notre salut de bienvenue, membres du Congrès International d'Etudes Sociales et de l'Association Internationale Sociale Chrétienne, et Nous éprouvons un plaisir tout particulier à vous l'exprimer ici, en l'Année Sainte. Cette rencontre est plus qu'une heureuse coïncidence : elle est, de votre part, la manifestation de vos propres dispositions ; elle est, pour Nous, le fondement d'une joyeuse espérance, que vos délibérations et vos résolutions contribueront, dans une large mesure, à faire mûrir les beaux fruits que Nous Nous promettons de cette année de retour et de réconciliation universelle, à savoir le renouvellement et l'épanouissement, dans la grande communauté humaine de l'esprit de justice, d'amour et de paix.

Les études sociales doivent être perspicaces

C'est, en effet, dans l'absence ou le déclin de cet esprit qu'il faut voir une des principales causes des maux dont souffrent, dans la société moderne, des millions d'hommes, toute l'immense multitude de malheureux que le chômage affame ou menace d'affamer. C'est sur leur misère, sur leur découragement, que table l'esprit du mal, en vue de les détourner du Christ, le vrai, l'unique Sauveur, de les jeter dans le courant de l'athéisme et du matérialisme, pour les engager dans les mécanismes d'organisations sociales en contradiction avec l'ordre établi par Dieu. Eblouis par la lumière aveuglante de belles promesses, par l'audacieuse affirmation de succès incontrôlables, ils sont bien tentés de s'abandonner à de faciles illusions, qui ne peuvent manquer de les mener à de nouvelles et effroyables déflagrations sociales. Quel réveil leur ménage la réalité après ces beaux rêves dorés !

Seule, la coalition de tous les gens de bien du monde entier pour une action de grande envergure, loyalement comprise et en parfait accord, peut apporter le remède. Plus de ces œillères qui rétrécissent le champ visuel et réduisent le vaste problème du chômage à tenter simplement une meil-

LE PROBLEME SOCIAL A L'ORDRE DU JOUR

L'important et magnifique discours de S.S. Pie XII au Congrès des Etudes sociales de l'Université de Fribourg

leure distribution de la somme des forces physiques individuelles de travail dans le monde !

Il faut regarder bien en face, dans toute son ampleur, le devoir de donner à d'innombrables familles, dans leur unité naturelle, morale, juridique, économique, un juste espace vital répondant, fût-ce dans une mesure modeste, mais tout au moins suffisante, aux exigences de la dignité humaine.

La question sociale est à résoudre en dehors des préoccupations égoïstes de nationalités et de classes

Arrière les préoccupations égoïstes de nationalités et de classes, qui puissent gêner le moins du monde une action loyalement entreprise et vigoureusement menée, dans la conspiration de toutes les forces et de toutes les possibilités sur toute la surface du globe, dans le concours des initiatives et de tous les efforts des individus et des groupes particuliers, dans la collaboration universelle des peuples et des Etats, chacun apportant sa contribution respective de richesses : en matières premières, en capitaux, en main-d'œuvre. Enfin, tous les participants de cet effort commun doivent apprécier le secours que leur apporte l'Eglise.

Le voilà le grand problème social, celui qui se dresse à la croisée des chemins à l'heure présente ! Qu'on l'achemine vers une solution favorable, fût-ce aux dépens d'intérêts matériels, au prix de sacrifices de tous les membres de la famille humaine : c'est ainsi qu'on éliminera un des facteurs les plus préoccupants de la situation internationale, celui qui, plus qu'aucun autre, alimente aujourd'hui la ruineuse « guerre froide », et menace de faire éclater, incomparablement plus désastreuse, la guerre chaude, la guerre brûlante.

Le respect de l'ouvrier n'implique pas que la disposition des moyens de production soit soustraite à leurs propriétaires

Bien attardé se montrerait quiconque, dans les vieux pays d'industrie, penserait que, aujourd'hui, comme il y a un siècle ou même seulement un demi-siècle, il ne s'agit que d'assurer à l'ouvrier salarié, dégagé des liens féodaux ou patriarcaux, outre la liberté de droit, celle aussi de fait. Pareille conception manifesterait la complète méconnaissance du noeud de la situation actuelle. Voilà déjà des dizaines d'années que, dans la plupart de ces pays, et souvent sous l'influence décisive du mouvement social catholique, s'est formée une politique sociale, marquée par une évo-

lution progressive du droit du travail et, corrélativement, par l'assujettissement du propriétaire privé, disposant des moyens de production, à des obligations juridiques en faveur de l'ouvrier. Qui veut pousser plus avant la politique sociale dans cette même direction, heurte contre une limite, c'est-à-dire, là où surgit le danger que la classe ouvrière suive à son tour les errements du capital, qui consistent à soustraire, principalement dans les très grandes entreprises, la disposition des moyens de production à la responsabilité personnelle du propriétaire privé (individu ou société) pour la transférer sous la responsabilité de formes anonymes collectives.

Une mentalité socialiste s'accommoderait fort bien d'une telle situation. Celle-ci ne serait pourtant pas sans donner de l'inquiétude à qui sait l'importance fondamentale du droit à la propriété privée pour favoriser les initiatives et fixer les responsabilités en matière d'économie.

...ni que les salariés aient le droit de co-gestion économique

Pareil danger se présente également lorsqu'on exige que les salariés, appartenant à une entreprise, aient le droit de co-gestion économique, notamment quand l'exercice de ce droit relève, en fait, directement ou indirectement, d'organisations dirigées en dehors de l'entreprise. Or, ni la nature du contrat de travail, ni la nature de l'entreprise ne comportent nécessairement par elles-mêmes un droit de cette sorte. Il est incontestable que le travailleur salarié et l'employeur sont également sujets, non pas objets de l'économie d'un peuple. Il n'est pas question de nier cette parité ; c'est un principe que la politique sociale a déjà fait valoir et qu'une politique organisée sur le plan professionnel ferait valoir plus efficacement encore. Mais il n'y a rien dans les rapports de droit privé, tels que le simple contrat de salaire les règle, qui soit en contradiction avec cette parité fondamentale. La sagesse de Notre Prédecesseur Pie XI l'a clairement montré dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno* et, conséquemment, il y a la nécessité intrinsèque d'ajuster le contrat de travail sur le contrat de société. On ne méconnaît pas pour autant l'utilité de ce qui a été jusqu'ici réalisé en ce sens, de diverses manières, au commun avantage des ouvriers et des propriétaires (*Acta Apostolicae Sedis*, vol. 23, page 199) ; mais en raison des principes et des faits le droit de co-gestion économique, que l'on réclame, est hors du champ de ces possibles réalisations.

Le chômage et les nouvelles industrialisations

L'inconvénient de ces problèmes c'est qu'ils font

perdre de vue le plus important, le plus urgent problème, celui qui pèse, comme un cauchemar, précisément sur ces vieux pays d'industrie. Nous voulons dire l'imminente et permanente menace du chômage, le problème de la réintégration et de la sécurité d'une productivité normale, de celle qui, par son origine comme par sa fin, est intimement liée à la dignité et à l'aisance de la famille considérée comme unité morale, juridique et économique.

Quant aux pays, dont on commence aujourd'hui à envisager l'industrialisation, Nous ne pouvons que louer les efforts des Autorités ecclésiastiques en vue d'épargner aux populations vivant jusqu'ici dans un régime patriarcal ou même féodal, et surtout en des agglomérations hétérogènes, la répétition des fâcheuses omissions du libéralisme économique au siècle dernier. Une politique sociale conforme à la doctrine de l'Eglise, soutenue par des organisations garantissant les intérêts matériels et spirituels du peuple, et adaptées aux conditions présentes de vie : une telle politique devrait être assurée du suffrage de tout vrai catholique sans aucune exception.

Même dans l'hypothèse de ces nouvelles industrialisations, le problème demeure tout entier et la question se pose encore à leur sujet : contribuent-elles, oui ou non, à la réintégration et à la sécurité de la saine productivité de l'économie nationale ? ou bien, ne font-elles que multiplier encore le nombre des industries toujours à la merci de nouvelles crises ? Et puis, quel souci aura-t-on de consolider et de développer le marché intérieur, rendu productif en raison de l'importance de la population et de la multiplicité de ses besoins, là où le placement des capitaux n'est dirigé que par l'appât d'avantages éphémères et là où une illusoire vanité de prestige national détermine les décisions économiques ?

Le respect de la population et de l'économie paysannes

On n'a que trop fait l'essai de production en masse, d'exploitation jusqu'à l'épuisement de toutes les ressources du sol et du tréfonds ; surtout, on n'a que trop durement sacrifié à ces essais la population et l'économie paysannes. Egalement aveugle est la confiance quasi-superstitieuse dans le mécanisme du marché mondial pour équilibrer l'économie, et celle dans un Etat-Providence chargé de procurer à chacun de ses ressortissants, et dans toutes les circonstances de la vie, le droit à des exigences, au bout du compte irréalisables.

L'ordonnance de la production à la consommation

Devant le devoir pressant, dans le domaine de l'économie sociale, de proportionner la production à la consommation, sagement mesurée aux besoins et à la dignité de l'homme, la question de l'ordonnance et de l'établissement de cette économie sur le chapitre de la production se présente aujourd'hui au premier plan. Il ne faut en demander la solution ni à la théorie purement positiviste et fondée sur la critique néo-kantienne des « lois du marché », ni au formalisme tout aussi artificiel de la « pleine occupation ». Voilà le problème sur lequel Nous voudrions voir théoriciens et praticiens du mouvement catholique social concentrer leur attention et faire converger leurs études.

En gage de l'intérêt paternel que Nous portons à vos recherches et à vos travaux, sous les auspices de l'Esprit Saint, que Nous prions de vous combler de ses dons, Nous vous accordons de tout cœur, à vous, à tous les sociologues catholiques, dans la grande effusion de Notre cœur, Notre Bénédiction apostolique.

Fin pp. XII

VIT-GASTRAL
calme vite
les maux d'estomac

Flacon original Fr. 5.- 25 doses.
Sachet d'essai Fr. 0.60 chez votre pharmacien
ou en envoyant 60 cts en timbres-poste aux
Etablissements R. BARBEROT S. A., Genève
7, rue du Levant

FIAT **FAITE pour nos routes**

Agence officielle **SION-Couturier S. A.** Tél. 2.20.77
Vente et service : Sierré, Crans/Montana,
Martigny-Ville, Monthey, Charrat, Vionnaz.

Les jours passant, ses malaises s'aggravèrent ; aussi Dag, un soir, essayait-il de la distraire en suggérant qu'on pourrait peut-être inviter le capitaine au cours de l'été et commencer à construire. Thérèse, qui savait combien ces paroles devaient coûter à Dag, fut si émue par sa tendresse qu'elle se mit à rire et à pleurer de joie, ne trouvant rien à répondre.

Quelques temps après, un petit garçon vint au monde.

La jeune femme souffrait à l'idée que les mains froides et durcies d'Ane Hamarrbø seraient les premières à toucher le petit corps tiède ; mais tout se passa si bien et si vite que Thérèse remercia le Seigneur d'avoir permis la présence d'Ane en ces heures pénibles.

Dag envoya une lettre au capitaine Klinge, le remerciant mille fois pour les plans et les dessins et l'informant que, s'il avait le temps de venir, il serait le bienvenu.

Il arriva dans les premiers jours de l'été suivant et avec lui, commença une vie nouvelle à Bjørndal. Il aurait désiré faire démolir quelques-uns des anciens bâtiments, mais Dag s'y opposa ; aussi le résultat ne fut-il pas tout à fait celui que Klinge projetait. La nouvelle maison fut adossée à la paroi est de l'ancienne, percée de larges fenêtres, qui inondaient les pièces de lumière. On ne le goudronna pas, on la peignit de couleurs claires, qui lui donnaient un aspect tout différent de celui des autres bâtiments du gard.

Dag ne fit pas d'objections ; il avait promis, il dé-

FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »



Trygve Gulbransen Là-bas... chante la Forêt

Traduit du Norvégien par Mercédès Sundt

Roman

vait s'incliner. Mais il ne goûtait guère ce genre de constructions modernes.

Des étrangers, venus à Bjørndal pour la circonstance, parachevèrent la nouvelle maison. Enfin, un peintre fut chargé de décorer les murs de la grande pièce. Le capitaine, qui avait dû s'absenter de temps en temps, revint un jour avec le peintre et un tapisserieur qui devait fixer de grands miroirs entre les fenêtres et décorer la salle tout entière.

L'automne venu, le temps aidant, Dag s'était fait à toutes ces transformations. Il avait appris à jouer aux cartes et passé de joyeuses soirées en compagnie du capitaine et des étrangers.

En hiver, la nouvelle construction fut achevée. Le mobilier des Holder fut descendu des greniers et des mansardes, poli et mis en place. L'on rangea les chaises de cuir fauve dans la grande salle, et les lumières des lustres reflétèrent dans les miroirs.

L'on accrocha aux murs les portraits des parents et grands-parents de Thérèse. L'artisan qui avait dé-

coré les parois exécuta de grands portraits de Dag et de Thérèse. Peut-être n'étaient-ils pas très ressemblants, mais les couleurs en étaient éclatantes, les cadres larges et somptueux.

Le mobilier des Holder ne suffit pas à meubler toutes les pièces ; Dag s'opposant à ce qu'on achetât quoi que ce soit Jörn Mangfoldig proposa de copier des chaises précieuses et des tables sculptées. Il savait bien que les bois étrangers sont difficiles à travailler, mais son honneur était en jeu.

Il parvint à dompter toutes les difficultés, et les tables succédèrent bientôt aux chaises, peut-être pas exactement semblables aux modèles, il est vrai, mais chacun s'émerveilla de la façon dont elles avaient été reproduites. On n'aurait jamais pensé que ses vieux doigts raidis fussent encore si adroits.

Vers le printemps, la nouvelle maison était entièrement prête, mais on ne parlait pas de s'y installer. Thérèse n'en souffla mot, Dag pas davantage. Cependant, un jour, à table, Dag lança à Dorthea un coup

d'œil malicieux. Il paraissait de bonne humeur :

« Eh bien, nous pourrions transporter vos affaires dans la nouvelle maison un de ces jours », lui dit-il.

Anxieusement, elle le regarda ; c'était sa sœur qui l'avait poussé à construire, elle le savait ; aussi se garda-t-elle de répondre.

« Nous avons préparé une jolie chambre claire pour vous », continua Dag ; et la malice de son regard s'accrut.

Jomfru Dorthea ne put se retenir :

« Je ne peux souhaiter une plus jolie chambre que celle dont je dispose actuellement, et si vous me permettiez de la garder... »

— J'en étais sûr.

— Puis-je la garder ? demanda-t-elle avec angoisse. Souvent, la crainte de devoir quitter cette pièce la tenait éveillée la nuit, et elle priait sans cesse pour que cela ne se produisît pas.

— Vous ferez ce que vous voudrez, répondit Dag. Au reste je ne pense pas que nous nous y installions de suite.

Ainsi, le nouveau Bjørndal demeura-t-il presque vide. On utilisa la vaste cuisine et à l'étage supérieur, quelques domestiques s'installèrent, mais ce fut tout.

L'ancienne cuisine, entre le hall et la nouvelle maison, fut divisée en deux pièces. Jörn Mangfoldig fit des chaises pareilles à celles de Bjørndal. Il fabriqua aussi, pour les meubler, des bancs, des commodes, des bahuts et des tables à rallonges.

(A suivre).

leur faudrait céder la place. Aujourd'hui, c'est bien différent. Pour les masses dans le dénuement, les promesses tonitruantes, mais vides d'un militaire chamarré ne suffisent plus. Les suggestions insidieuses ont touché ces illettrés, ces ignorants, et leur ont soudain révélé qu'ils sont « le nombre ». D'où la nature toute nouvelle des troubles sociaux qu'on enregistre, de plus en plus nombreux, autour et au-dessous de l'équateur. Or, l'Amérique du Sud n'est plus qu'à deux jours d'avion de l'Europe. Le monde s'est resserré, rapetissé, qui touche l'un, touche l'autre ! Tout ce qui se passe là-bas nous intéresse et à ses indirectes répercussions sur la situation et l'évolution du « vieux-monde » !

Nouvelles étrangères

LA SAISON DES CHALEURS A ROME

Avis aux pèlerins

A l'approche de la saison des grandes chaleurs, le Comité de l'Année Sainte attire l'attention des pèlerins sur les points suivants :

1. Les pèlerins devant fréquemment stationner à des endroits exposés au soleil, il est vivement recommandé de se munir d'un couvre-chef léger, mais assurant une protection efficace contre le rayonnement.

2. Les chaleurs ont également une influence sur le mode d'habillement. Le Comité de l'Année Sainte invite les pèlerins à ne faire la visite des basiliques jubilaires qu'en tenue décente. Les Chapitres de Saint-Pierre et des autres basiliques ne permettent pas la visite de ces édifices aux personnes portant des vêtements qui manqueraient de dignité.

QUAND L'ETAT COMMUNISTE S'EMPRE DES JOURNAUX RELIGIEUX

Le « Katholické Nowgni », organe officiel de l'Action catholique slovaque, devenu, comme on le sait, organisme gouvernemental, a été complètement bolchévisé ces derniers temps. Bien qu'il porte encore l'image du Bon Pasteur, il ne cesse d'attaquer l'Epicopat tchécoslovaque, parce qu'il s'oppose à l'ingérence du gouvernement dans les nominations ecclésiastiques ; il se livre également à des attaques continues contre le Vatican ; enfin il affirme gravement que « grâce à l'aide de l'Union soviétique, l'Eglise est de nouveau celle du Christ et que, dans un proche avenir, disparaîtront de la scène publique les grands Prélats, qui sont les ennemis du peuple ».

Londres

Le successeur de Churchill ?

Le correspondant de l'Agence télégraphique suisse écrit :

On parle beaucoup, depuis quelques mois, de l'éventuel successeur de Churchill à la tête du parti conservateur britannique et le bruit circule ici ou là que, l'ancien premier-ministre ne s'entendant plus guère avec son second, M. Eden, il préparerait l'éminent avocat et homme politique, sir David Maxwell Fyfe, à reprendre de ses mains les rênes du mouvement.

Sir David fut en son temps procureur général et occupa de ce fait le rang de ministre. Il fut adjoint au procureur britannique au procès de Nuremberg.

M. Churchill a démenti personnellement, il est vrai, les bruits dont nous parlons ci-dessus.

Quoi qu'il en soit, on attache une grande importance au choix du futur chef de l'opposition conservatrice, puisque c'est à lui qu'en cas de

changement de régime le roi confierait automatiquement le soin de former le nouveau gouvernement. Il va de soi qu'il appartiendra au groupe parlementaire d'élire son chef, mais il n'en reste pas moins que les vœux de l'actuel leader équivalent à un testament politique et seraient probablement respectés. Quant à savoir si l'instance de divorce introduite par M. Eden compromettra sa position — une règle non écrite veut en effet que les personnes divorcées ne soient pas reçues à la Cour — c'est une autre histoire, et l'on ne peut rien dire.

Au sujet du retour du roi Léopold POUR QU'IL ACTIVE SON DEPART DE SUISSE

M. Jean Duvieusart, nouveau premier ministre belge, a déclaré vendredi soir qu'il appartiendra au Parlement de prendre une décision concernant le retour du roi Léopold en Belgique et d'en fixer la date. Il a ensuite commenté des nouvelles provenant de Genève, où l'on est enclin de croire que des délégués du nouveau gouvernement catholique belge vont incessamment venir en Suisse afin de demander au roi d'activer son retour au pays.

Rome

Le problème de Trieste évoqué à la Chambre italienne

Le problème de Trieste a été au centre du débat qui s'est engagé vendredi devant la Chambre italienne sur l'initiative des partis d'opposition de gauche et de droite. M. Pietro Nenni, leader du parti socialiste majoritaire, a développé une motion constatant d'une part l'échec des tentatives en vue d'un accord direct italo-yougoslave et d'autre part qu'il n'existe actuellement d'autre possibilité d'entente entre Rome et Belgrade que sur la base de la reconnaissance du statut du territoire libre.

Après avoir réaffirmé le droit de l'Italie à la révision du traité de paix et après avoir fait le procès de l'action anti-italienne menée par la Yougoslavie dans la zone d'occupation yougoslave du territoire libre, le leader des socialistes communistes a invité le gouvernement italien à exiger de l'ONU la stricte application du statut permanent du territoire libre. Selon M. Nenni, cette solution permettrait aux populations intéressées de se donner une Assemblée constituante et des organes autonomes du gouvernement, susceptibles de l'affranchir, avec la garantie des Nations Unies, de toute domination étrangère.

De son côté, M. Alfredo Covelli, au nom du parti monarchiste, a invité le gouvernement à s'abstenir de toute négociation directe avec le gouvernement de Belgrade, à demander à l'ONU d'enquêter sur la situation dans la zone « B » et à retirer à la Yougoslavie son mandat sur ce secteur, à inviter les puissances signataires de la déclaration tripartite à rendre exécutoire l'engagement qu'elles ont ainsi contracté, enfin à faire entendre aux alliés qu'au cas où ses requêtes ne seraient pas acceptées, le gouvernement italien se réserverait de dénoncer le traité de paix.

D'autre part, M. Guglielmo Giannini, fondateur du parti de l'Uomo Qualunque, a présenté une interpellation concluant à la nécessité de reviser fondamentalement la politique extérieure de l'Italie. M. Giannini estime notamment qu'il faut faire appel à d'autres hommes que ceux qui gouvernent actuellement le pays, parce qu'ils sont paralysés, selon lui, par la « mentalité de l'armistice ».

Rédacteur responsable : André Luisier

Nouvelles suisses

Zurich

Arrestation d'un rat d'hôtel international

On vient d'arrêter à Zurich un rat d'hôtel international recherché par la police de divers pays. C'est un nommé Sigismond Jaruntowski, étranger, né en 1878. Il a été reconnu par un policier, grâce au signalement donné par le mandat d'arrêt lancé contre lui, alors qu'il déambulait sur le quai de la gare.

Homme de précaution, il portait sur lui trois passeports, qu'il prétend avoir achetés à Milan d'un individu spécialisé dans ce genre de commerce. Cela lui permettait de se donner tantôt pour Suisse, Anglais ou Italien. Son passeport suisse avait été volé en septembre 1949, dans un hôtel de Lucerne, à un citoyen glaronnais.

Jaruntowski n'est pas nouveau dans notre pays, puisqu'en 1926 déjà il se signalait à Arosa par un vol dans un sanatorium, ce qui lui valut 18 mois de réclusion, puis l'expulsion. La Suisse, cependant, exerçait sur lui un attrait irrésistible et, en 1939, il mettait en alerte la police genevoise par un gros vol de bijoux (la bagatelle de 200,000 francs). On l'arrêta à Paris, on le livra aux autorités suisses, et un tribunal du bout-du-lac l'envoya pour cinq ans dans un pénitencier, d'où il ne devait ressortir que pour être conduit à la frontière. Il trouva néanmoins le moyen de revenir en Helvétie pour s'y livrer à son sport favori et voler, notamment, un lot appréciable de bijoux dans un hôtel lausannois. Cela se passait l'an dernier, mais là ne se clôt pas la liste de ses exploits et l'on pourrait en citer encore toute une série, dont l'un, commis au mois de mai, lui permit d'encaisser à Zurich 1223 francs et 100 livres sterling à u moyen de chèques subtilisés en Italie.

Le Conseil fédéral et l'AVS

Le Conseil fédéral publie un projet de loi abrogeant les articles 6, 8, 18 et 42, premier alinéa de la loi du 20 septembre 1946 sur l'assurance-veillesse et survivants et les remplaçant par les dispositions suivantes :

Art. 6. — Les cotisations des assurés, dont l'employeur n'est pas tenu de payer des cotisations, sont égales à 4 % du salaire déterminant. Si le salaire déterminant est inférieur à 4800 francs par an, le taux de cotisations est réduit jusqu'à 2 % selon un barème régressif qu'établira le Conseil fédéral.

Art. 8. — Il est perçu, sur le revenu provenant d'une activité indépendante, arrondi au multiple de 100 francs immédiatement inférieur, une cotisation de 4 %. Si ce revenu est inférieur à 4800 fr., mais supérieur à 600 fr., le taux de cotisations est réduit jusqu'à 2 % selon un barème dégressif qu'établira le Conseil fédéral. Si le revenu provenant d'une activité indépendante est inférieur à 600 fr., par an, il sera perçu une cotisation fixe de 1 fr. par mois ; cette cotisation n'est perçue qu'à la demande de l'assuré, si le revenu inférieur à 600 fr. provient d'une activité indépendante exercée à titre accessoire.

Art. 18. — Les ressortissants suisses, les étrangers et les apatrides ont droit aux rentes de vieillesse, de veuves et d'orphelins conformément aux dispositions suivantes :

Les ressortissants des Etats dont la législation n'accorde pas aux ressortissants suisses ou à leurs survivants des avantages à peu près équivalents,

ainsi que les apatrides et leurs survivants n'ont droit à une rente qu'aussi longtemps qu'ils ont leur domicile civil en Suisse et que si les cotisations ont été payées pendant au moins dix années entières. Sont réservées les conventions internationales contraires. Les cotisations payées conformément aux articles 5, 6, 8 ou 10 par des étrangers avec le pays d'origine desquels une convention n'a pas été conclue et celles qui ont été versées par des apatrides peuvent être remboursées, à eux et ou à leurs survivants sous certaines conditions que fixera le Conseil fédéral, autant que ces cotisations n'ouvrent pas un droit à une rente.

LA GRELE CAUSE DES DEGATS A BOVERESSE

Dans l'après-midi de jeudi, un orage de grêle d'une violence extrême s'est abattu sur la montagne de Boveresse. Les jardins potagers et les cultures ont été anéantis dans une très forte mesure. La grêle est tombée avec une telle intensité que la couche atteignit bientôt 10 cm. et vendredi matin, celle-ci n'avait pas totalement fondu. On a retrouvé des grêlons qui atteignaient la grosseur d'une noix. On signale enfin que l'écho de cette dévastatrice chute de grêle fut perçu jusqu'au chef-lieu du Val-de-Travers.

Radio-Programme

Lundi 12 juin

SOTTENS. — 7 h. 10 Le bonjour matinal de Georges Marny. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Airs d'aujourd'hui. 11 h. Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. Oeuvres de Rossini. 11 h. 40 Pièce op. 39, pour violoncelle et piano, Chausson. 11 h. 45 Refrains et chansons modernes. 12 h. 15 Oeuvres de musiciens russes. 12 h. 30 Une harmonie, une chorale. 12 h. 46 Informations. 12 h. 55 Le chanteur André Claveau. 13 h. Les visiteurs de 13 h. 13 h. 10 Oeuvres de Dvorak. 13 h. 20 Quatuor No 2, Ernest Bloch. 16 h. 30 Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. L'Orchestre de la Suisse romande. 17 h. 30 Un feuilleton pour tous : Le comte Kostia. 17 h. 50 Le Cid, Massenet. 18 h. Paris relaie Genève. Ballades genevoises.

18 h. 30 Nos enfants et nous. 18 h. 40 Les dix minutes de la Société fédérale de gymnastique. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 10 Demain, l'Europe. 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 Les travaux des Chambres fédérales. 19 h. 30 Mosaïques. 20 h. Enigmes et aventures : La Ruelle des Trépassés. 21 h. Lundi soir. Une émission de jeux et de variétés. 22 h. Les travaux de l'Unesco : La conférence générale de Florence. 22 h. 10 Pour les amateurs de jazz hot. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Musique cubaine. 22 h. 55 Le Tour cycliste d'Italie.

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Heures. Gymnastique. 6 h. 40 Concert matinal. 7 h. Informations. 7 h. 05 Heures. Disques. 7 h. 10 Le programme. 10 h. 15 Emission radiocolaire. 10 h. 50 Disque. 11 h. Emission relayée par les émetteurs nationaux. 12 h. 15 Chants. 12 h. 30 Informations.

12 h. 40 Radio-Orchestre. 13 h. 25 Imprévu. 13 h. 35 Imprévu. 13 h. 35 Nouveaux disques. 13 h. 39 Danses de Joh. Strauss, père et fils. 14 h. Pour Madame. 14 h. 30 Heures. 16 h. Trio en sol majeur. 16 h. 15 Causerie. 16 h. 30 Emission relayée par les émetteurs nationaux suisses. 17 h. 30 Pour les jeunes. 18 h. Accordéon. 18 h. 30 Jazz-Session. 18 h. 50 Nina, o la pazz d'amore, ouverture, G. Paisiello. 19 h. Le cours du lundi. 19 h. 25 Communiqués. 19 h. 30 Informations. 20 h. Les cloches du pays. 20 h. 05 Orchestre récréatif. 20 h. 30 A qui rendons-nous visite aujourd'hui ? 20 h. 45 Le disque de l'auditeur. 21 h. 15 L'homme et l'atome. 21 h. 30 Chants français. 22 h. Informations. Heure. 22 h. 05 Chronique hebdomadaire. 22 h. 15 Disques.



Une bière à ta santé!

OCCASION

Opel 1936, 10 CV., 4 cyl., freins hydraul., noire et jaune, soignée, à enlever pour Fr. 2200.—. Offres sous chiffre G. F. 114802 L à Publicitas, Lausanne.

Je cherche gentille

jeune fille

de 16 à 17 ans, pour aider au ménage et garder les enfants. Gages à convenir. Entrée de suite. Ecrire à M. Bulli, épicerie-primeurs, Chesières sur Ollon.

Sténo-dactylo

On cherche bonne sténo-dactylo connaissant si possible l'allemand pour Usines industrielles de Bex. Offres au Nouvelliste sous chiffre F. 7620.

JEUNE HOMME

place à l'année, bons gages, comme vacher, pour soins de 4 vaches et un cheval. Installation moderne. S'adresser au Nouvelliste sous Y. 7614.

Jeune FILLE

cherche place comm. somnellière ou fille de sal'e, libre de suite. Faire offres au Nouvelliste sous chiffre E 7619.

Prêts

de Fr. 500.— à Fr. 5000.—. Réponse rapide. Conditions sérieuses : pas d'avance de frais à payer.

Très important : Nous garantissons une discrétion absolue. BANQUE PROREDIT FRIBOURG

A vendre petits

porcs

S'adresser à L. Mermod, Illarsaz.

A VENDRE

beau lit de milieu ancien, deux places, commode assortie en noyer massif, un radiateur électrique à l'huile, état de neuf. S'adresser au Nouvelliste sous D. 7618.

CHROMAGE NICKELAGE ARGENTAGE

SUPER-CHROM S. A.

Ch. Fontannaz 3 Montétan - Lausanne Tél. 4 06 35

A vendre un

lit bois

à 1 place, en très bon état, ainsi que rideaux, pour cause de non-emploi. S'adresser au Nouvelliste sous Q. 7615.

OCCASION à l'état de neuf! BAINOIRES

émail sur pieds et à murer 25 BOILERS ELECTRIQUES tous voltages, 30 à 500 litres 45 CHAUDIERES à LESSIVE 165 lit., à bois, galvanisées, avec chaudière neuf Fr. 145.— entièrement neuves Fr. 195.— LAVABOS, EVIERS, W.-C., complets, prêts à installer Comptoir Sanitaire S. A. 9, rue des Alpes, Genève Tél. (022) 2.25.43 (on expédie)

Visperterminen

Hôtel Gebädemalp OFFEN Grande procession

Veuillez annoncer le dîner. — Tél. 7.21.67

Meilleures recommandations. Fam. Meier-Stäuble.

Réparations de batteries Autos - Motos - Camions

Vente. — Prêts. — Réparations. — Contrôles

Remise à neuf de vos accus usagés Travail garanti aux prix les plus avantageux Devis sur demande

MÉTRAILLER Gaston Electro-mécanique - Bramois

Contre les Courtilières



CORTILAN

Nouvelles locales

LEURS EXCELLENCES NN. SS. CHARRIERE ET HALLER CHANOINES D'HONNEUR DE SAINT-CLAUDE

Au lendemain des manifestations du XVe centenaire de l'Abbaye de Saint-Claude, Son Excellence Mgr Flusin, Evêque de Saint-Claude, a prié leurs Excellences NN. SS. Charrière, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg et Haller, Evêque titulaire de Bethléem et Abbé de Saint-Maurice, d'accepter le titre de Chanoine d'honneur de sa Cathédrale. On sait que Son Exc. Mgr Charrière a prononcé le sermon de circonstance à la Journée officielle du centenaire, le 6 juin dernier et que Son Exc. Mgr Haller était présent à cette cérémonie.

EXAMENS DE MAITRISE DES COUTURIERES

Les prochains examens de maîtrise auront lieu à la fin du mois d'août 1950. Ils dureront 7 jours et la finance se monte à Fr. 120.—

Les inscriptions doivent être adressées au Secrétariat de l'UFSAM, Carmenstr. 52, Zurich 32, jusqu'au 8 juillet 1950.

Département de l'Instruction publique : Service de la formation professionnelle.

Deuxième journée des Harmonies Municipales du Valais

Martigny, 18 juin 1950

Le comité d'organisation de cette importante manifestation s'affaire et met tout en œuvre pour sa parfaite réussite. Cette journée s'annonce bien et les mélomanes auront de quoi satisfaire leur oreilles et leur esprit.

La fête débutera le samedi soir par un grand concert auquel prendront part les sociétés musicales de Martigny-Ville : Chœur de Dames, Chœur d'Hommes et Harmonie municipale. A cette occasion, le public aura la primeur d'entendre une œuvre spécifiquement martigneraise — puisque due à MM. H. P. Moreillon pour les chœurs, G. Donzé pour l'harmonisation et E.-M. Biollay-Kort pour les paroles — l'« Ode à la Muse », qui groupera les trois sociétés susnommées. Y a-t-il meilleure démonstration de l'esprit qui anime les sociétés chorales et instrumentales d'Octodure ?

Et le lendemain, ce sera le régal que chaque musicien, de Brigues au Léman, ne voudra pas manquer. Les programmes choisis par nos grandes phalanges citadines, variés et d'une belle tenue artistique, ne pourront qu'ajouter aux mérites qui s'attachent à chacune d'elles.

Martigny sera, les 17 et 18 juin, le rendez-vous de tous ceux qu'anime le culte du bel art.

INSPECTION D'ARMES, D'HABILLEMENT ET D'EQUIPEMENT Juin 1950

Martigny-Ville, Ecole primaire, 14 juin, 0815, Section de Martigny : Elite; 13 h. 45 : Lw.; 15 juin, 0815 : Lst. SC. armés.

Evolène, Maison communale, 16 juin, 0900, Evolène : Elite, Lw., Lst., SC. armés.

Vollège, Place communale, 19 juin, 0815, Vollège et Sembrancher : Elite, Lw., Lst., SC. armés.

Bagnes, Hôtel Giétrou, 20 juin, 0815, Bagnes : Elite, Lw.; 1345 : Lst., SC. armés.

Orsières, Place de la Gare, 21 juin, 0815, Section d'Orsières : Elite, Lw.; 1345 : Lst., SC. armés.

Vernayaz, Maison d'Ecole, 22 juin, 0815, Section de Vernayaz : Elite, Lw. classes 1906 à 1913; 1345 : Lw. classes 1902 à 1905, Lst., SC. armés.

Salvan, Maison d'Ecole, 23 juin, 0815, Salvan, Finhaut, Trient : Elite, Lw., Lst., SC. armés.

Remarque générale : nouvelle répartition des troupes :

ELITE : les militaires de 20 à 36 ans (classes 1914 à 1930).

LANDWEHR : les militaires de 37 à 48 ans (classes 1902 à 1913).

LANDSTURM : les militaires de 49 à 60 ans (classes 1891 à 1901).

LA ROUTE DE LA FURKA OUVERTE

(Inf. part.) — On annonce samedi matin que la route de la Furka a de nouveau été ouverte à la circulation automobile.

Un enfant tombe dans une canalisation

(Inf. part.) — En ville de Brigues le petit Edouard Zurwerra, fils de Bénédicte Zurwerra, âgé de quatre ans, est tombé dans une canalisation. C'est après deux heures d'efforts auxquels prirent part plusieurs personnes que l'enfant a pu être retiré de sa triste situation et immédiatement transporté à l'hôpital du district.

On espère le sauver.

Au pont du Château de St-Maurice Grave accrochage

Un camion, propriété de M. Marcel Sarrasin, de Martigny, venait de quitter St-Maurice et arrivait à la bifurcation du pont du Château lorsqu'une voiture italienne pilotée par M. L. Oddone de Milan, venant de Bex, coupa en quelque sorte la route au camion à la hauteur du poste de gendarmerie. La portière arrière de la voiture milanaise

Dernière heure

Conférence de la Commission pour le percement du Mont-Blanc à Genève



Excursion des délégués de France, d'Italie, de Suisse et du canton de Genève à Chamonix sur les lieux mêmes où le tunnel serait creusé. Notre photo montre l'endroit où le percement aura lieu.

Chaque jour, le président des U.S.A. prend la parole en public

« Les Soviets conduisent à la guerre »

α déclaré M. Truman dans un magistral discours

ST-LOUIS (Missouri), 10 juin. (AFP.) — Les chefs de l'Union soviétique ont parlé de démocraties, mais ont établi des dictatures. Ils prêchent la paix, mais ils ont déployé leurs efforts pour préparer la guerre et ils sont de plus en plus en train de faire des écoliers de l'Allemagne orientale, des robots pitoyables comme ceux qui livraient pour Hitler des batailles sans espoir, a déclaré samedi M. Truman, président des Etats-Unis, parlant devant le monument érigé à la mémoire du président Thomas Jefferson, en présence de nombreux habitants du Missouri.

Pour faire face à la menace d'agression soviétique, a ajouté le président, il n'y a qu'une seule solution : renforcer la puissance économique et militaire des nations libres du monde.

Insistant sur l'importance du plan Marshall et du P. A. M., le président Truman a proclamé : « Isolationnisme, c'est la route de la guerre », puis encore : « Les Soviets conduisent à la guerre » et il a poursuivi textuellement : « Avec un mépris cynique pour les espoirs de l'humanité, les chefs soviétiques ont parlé de la démocratie, mais ont établi des dictatures. Ils ont proclamé l'indépendance nationale, mais ils ont imposé l'esclavage national. Ils ont prêché la paix, amis, ils ont concentré toute leur énergie à fomentier des agressions et préparé la guerre ».

Soulignant que les Etats-Unis ne doivent ni faire preuve de complaisance devant une telle situation ni s'abandonner à l'affolement, M. Truman a affirmé qu'il est probable que les Etats-Unis « devront faire des efforts substantiels pendant des années afin de préserver la paix ».

Le président s'est ensuite félicité des résultats de la Conférence de Londres et de l'adoption du principe des forces collectives plus solides et plus effectives que le vieux système de défense nationale distincte.

Les Etats-Unis contribueront comme il se doit conformément aux décisions de Londres à enrayer dans le Sud asiatique le communisme qui agit au détriment des nations indépendantes récemment établies.

M. Truman a fait une fois de plus l'éloge de la proposition Schuman dans les termes suivants : « La récente proposition du ministre des affaires étrangères de France, M. Schuman atteste le développement du sens de la communauté objective parmi les nations libres. Il a proposé que les ressources charbon-acier de la France et de l'Allemagne fussent mises en commun et utilisées conjointement au bénéfice de tous. Cette initiative d'homme d'Etat ainsi que la chaleureuse réponse qui lui a été faite par l'Allemagne compte parmi les signes les plus encourageants qui se sont manifestés en Europe depuis la fin de la guerre. Si ce plan aboutit et si les détails peuvent en être mis au point, il contribuera à mettre un terme à la rivalité séculaire entre la France et l'Allemagne et aura pour conséquence d'assurer la paix dans une Europe rendue productive.

fut enfoncée tandis que l'avant du camion fut quelque peu endommagé. L'épouse de M. Oddone projetée en avant par le choc fut blessée assez sérieusement au front et au côté droit. L'état de la victime nécessita son transport à la clinique St-Amé-

Fin de semaine au Conseil national

Les boulangers triomphent des chinoiseries fiscales

Leurs produits sont exonérés de l'ICHA

Du correspondant de la F. d'A. N., à Berne : Peut-être vous souvient-il qu'en mars dernier les plaintes des boulangers avaient forcé la tribune du Conseil national et obligé M. Nobs à promettre une révision de l'arrêté réglant la perception d'un impôt sur le chiffre d'affaire.

En effet, dès le 1er janvier 1950, divers produits et marchandises servant à fabriquer les articles fins de la boulangerie et de la confiserie ont été déclarés francs d'impôt. Il en résulta une inégalité de traitement entre les entreprises vivant exclusivement de la vente des petits pains, brioches, petits gâteaux, sucreries et autres gourmandises et celles qui ne sont que le « département boulangerie-confiserie » d'une entreprise plus vaste, Société de consommation ou grand bazar, par exemple.

Les premières figuraient dans la liste des grossistes — donc astreintes à l'impôt sur le chiffre d'affaires dès qu'il dépassait Fr. 35,000.— par an, les secondes, en revanche, étaient considérées comme détaillants et échappaient à ce titre à la redevance frappant leurs concurrents.

Ce sont là de ces chinoiseries qui abondent dans la fiscalité fédérale et qui entrent pour beaucoup dans la méfiance dont le contribuable fait preuve à l'égard des projets de Berne.

M. Nobs dut reconnaître que quelque chose ne jouait pas. Il prépara donc un projet qui devait, dans son idée, donner satisfaction aux boulangers tout en sauvegardant les intérêts de la caisse. Pour supprimer l'inégalité, on percevait l'impôt également sur les ventes de boulangerie et de confiserie des coopératives, des grands magasins, etc., dès que ces ventes s'élevaient à 35,000 fr. par an.

Mais les boulangers voulaient autre chose. Leur désir était de voir leurs produits, quels qu'ils soient, exonérés de l'impôt. Ils surent, par d'excellentes raisons d'ailleurs, gagner à leurs vues la commission du Conseil national qui, à l'unanimité, proposa d'inscrire la boulangerie-confiserie parmi les activités économiques libérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

M. Nobs perd la partie

Hier matin, M. Nobs tenta bien de montrer les dangers de ce précédent, de prédire qu'on provoquerait ainsi d'autres revendications, et que pour finir on serait obligé d'affranchir de l'ICHA toutes les denrées alimentaires, il perdit la partie et très largement puisque le projet de la commission fut approuvé par 103 voix contre une.

Aussitôt, la prédiction du grand argentier se réalisa. Des députés paysans demandèrent une adjonction réduisant le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour les produits indispensables à l'agriculture : semences, matières chimiques, poudres insecticides, acides pour la conservation des fourrages. Voilà huit ans, dirent les voix de la campagne, qu'on nous berce de belles promesses, alors que pour les boulangers, on prend des mesures dans le délai de six mois. Quand donc comprendra-t-on que la patience des agriculteurs est à bout ?

Les rapporteurs de la commission et M. Nobs parvinrent toutefois à faire comprendre qu'il ne fallait pas, à l'occasion d'un cas particulier, bien précis et limité prétendre bouleverser toute l'économie de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Ils donnèrent l'assurance que la question serait reprise et les vœux de l'agriculture entendus en septembre prochain, lorsque le Conseil fédéral présentera sa nouvelle « solution transitoire » pour l'ensemble du problème financier, projet rendu nécessaire par le vote négatif de dimanche dernier.

Les auteurs de la proposition complémentaire acceptèrent encore ce délai et n'insistèrent pas de sorte que c'est à l'unanimité que les dispositions favorables à la boulangerie furent votées ensuite. Ainsi, l'union sacrée, rompue il y a huit jours s'est refaite autour des petits pains, des babas au rhum et des drops. Rien n'est perdu ! G. P.

LE BILAN DE L'ÉBOULEMENT AU JAPON

TOKIO, 10 juin. (AFP.) — Cinquante morts et 19 blessés tel est le bilan officiel de l'éboulement qui s'est produit dans la nuit de vendredi à samedi près de Kumanodairo.

Les opérations de déblaiement sont retardées par des pluies torrentielles.

Aux Grisons

TRAGIQUE DOUBLE ACCIDENT

DISENTIS, 10 juin. — A Selva, dans le canton des Grisons, l'ouvrier Jacob Lorentz, 35 ans, est tombé d'un échafaudage et a été grièvement blessé. Un de ses camarades de travail fut légèrement blessé.

Là-dessus, le frère de Jacob Lorentz, Théophile, 22 ans voulant transporter le 2me blessé à la maison, avec une jeep, alla donner violemment contre un mur et fut grièvement blessé.

Les deux frères Lorentz ont été conduits à l'hôpital.

New-York

VOYAGE DU PRÉSIDENT DU C. I. C. R. AU MEXIQUE

NEW-YORK, 10 juin. (Ag.) — M. Ruegger, président du Comité international de la Croix-Rouge, et Mme Ruegger, viennent d'effectuer un voyage de cinq jours au Mexique où ils furent l'objet d'un accueil particulièrement chaleureux de la part des autorités et de la Croix-Rouge des Etats-Unis et du Mexique. Le président de la Croix-Rouge mexicaine, Don Alessandro Gujano, releva qu'il s'agissait de la première visite dans son pays d'un président du Comité international de Genève.

M. Ruegger a pu constater l'excellent esprit qui anime la Croix-Rouge mexicaine et le grand intérêt porté par les autorités et l'opinion publique de ce pays à l'œuvre de Genève et aux Conventions signées à Genève.

Echauffourées à Paris

LES LOUPS ENTRE EUX

PARIS, 10 juin. (AFP.) — Une réunion, organisée vendredi soir par le « Comité national pour l'envoi de brigades de jeunesse en Yougoslavie », a donné lieu à d'assez violentes échauffourées provoquées, semble-t-il par des éléments d'extrême-gauche.

Dès 20 heures 30, la salle, dans laquelle avaient pris place un certain nombre d'éléments d'opposition, a dû être évacuée par la police. Au cours de l'opération, un agent de police aurait été blessé par des éclats de verre. Les bagarres se sont poursuivies de façon sporadique aux alentours de la salle.

Autour du crime de Maraçon

Bientôt une année...

FRIBOURG, 10 juin. (F. d'A. N.) — L'anniversaire de la mort de Milles Bovet et Monnard, tués à Maraçon, le 19 juin dernier, sera célébré à Semsales. Comme la population a repris confiance dans les enquêteurs, la commémoration se fera probablement dans le calme.

Le juge d'instruction vaudois, M. Benjamin Grivel, a poursuivi sans désenchaner les interrogatoires, soit à Lausanne, soit à Semsales, soit à Genève. Dans cette ville, il a notamment consulté l'avocat des familles des victimes, et un détective privé.

L'opération la plus importante sera la confrontation de divers témoins, qui ont varié ou se sont contredits mutuellement dans leurs dépositions.

Berne

IMPORTANT VERNISSAGE

BERNE, 10 juin. — On a procédé vendredi soir à Berne au vernissage d'une exposition des œuvres du sculpteur anglais bien connu Henry Moore. Dans son allocution d'ouverture, M. Arnold Rüdlinger, conservateur de la galerie des Beaux-Arts, a salué les nombreuses personnalités présentes dont le conseiller fédéral Philippe Etter, le ministre de Grande-Bretagne à Berne qui en a assuré le patronage, ainsi que de l'ambassadeur de France, M. Openau.

Le sculpteur était également présent au vernissage.

L'exposition fait le tour d'Europe et a déjà passé à Paris, Bruxelles, Amsterdam, Hambourg et Dusseldorf.

New-York

UNE INTERESSANTE INITIATIVE D'ETUDIANTS AMERICAINS

NEW-YORK, 10 juin. (Reuter) — Un groupe d'étudiants américains ont affrété l'ancien navire de transports norvégien « Svalbard » de 6700 tonnes pour entreprendre un voyage en Europe. Six cent septante étudiants s'embarqueront le 22 juin à bord du « Svalbard » pour se rendre en Europe où ils visiteront plusieurs pays. Le retour aura lieu le 31 août via Rotterdam.